



Entre le 29 novembre et le 6 décembre prochain, vous allez désigner les représentants du personnel dans les Commissions Administratives Paritaires Locales. (CAPL).

Cette instance, élue pour 4 ans, a compétence pour émettre un avis sur tout ce qui concerne votre dossier individuel : titularisation, mutation, promotion et évaluation professionnelle notamment. Pour être défendu, il est essentiel d'élire des représentants au fait des réalités de nos services.

Qui sont les candidats F.O.-DGFIP ?

Des collègues représentatifs des différentes missions de notre direction qui vivent, comme vous, la réalité quotidienne des agents des Finances Publiques.

De nouveaux militants motivés pour faire respecter les droits de tous les agents.

Des élus expérimentés, experts des règles de gestion et qui ont à cœur de défendre nos droits sans parti pris, sans jamais s'engager dans la cogestion.

En effet, parce qu'ils militent au sein d'une organisation libre et indépendante, ils sont porteurs des seules demandes des personnels et entendent tout mettre en œuvre pour défendre vos intérêts et obtenir satisfaction.

En votant pour les candidats F.O.-DGFIP, vous voterez pour des femmes et des hommes libres, dans un syndicat libre. Vous voterez pour un syndicat qui reste résolument un syndicat.

En votant F.O.-DGFIP, vous désignerez des représentants qui préparent leurs dossiers et démontrent le bien-fondé des revendications par des arguments construits et percutants.

Au cours du mandat qui s'achève, les règles de gestion ont été profondément modifiées.

Vos élus **F.O.-DGFIP** en CAP ont défendu dans toutes les instances et toutes les catégories les intérêts individuels et collectifs de l'ensemble des agents de notre Direction.

Lors des longs cycles de discussions organisés par la Direction Générale, les représentants **F.O.-DGFIP**, uniquement motivés par l'intérêt légitime des personnels, mais trop souvent seuls, ont constamment proposé que le meilleur s'applique à l'ensemble des agents.

Il y a urgence à remettre en discussion les revendications portées par **F.O.-DGFIP** et notamment des règles de gestion transparentes et identiques sur l'ensemble du territoire, assurant ainsi toutes les garanties aux agents.

F.O.-DGFIP exige notamment :

- > au moins deux vrais mouvements de mutations par an ainsi qu'un mouvement spécifique sur poste ;
- > pour les agents en situation de priorité, une affectation en CAPN sur la base de l'ancienneté de la demande, sans avis ou condition restrictive ;
- > le droit au retour, pour que les agents promus de C en B ne soient plus soumis à une mobilité forcée, conformément au plan d'action ministériel «égalité professionnelle femmes-hommes» ;
- > que tous les agents en situation prioritaire soient mutés dans le département demandé et affectés sur un poste fixe, dans la commune sur laquelle s'exerce la priorité ;
- > que toutes les vacances d'emplois soient pourvues à chaque mouvement dès lors qu'il existe des demandes.

Je vote

TELEPHONE, TABLETTE, SMARTPHONE
DU 29 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2018



NOS DIFFÉRENCES 
FONT LA DIFFÉRENCE

LISTE DES CANDIDATS AUX COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES

- En votant pour les listes présentées par la section locale **F.O.-DGFIP 62**, vous donnerez la capacité aux élus **F.O.** à obtenir que chacun bénéficie d'améliorations concrètes.
- En votant pour les candidats **F.O.-DGFIP**, vous enverrez ainsi un message clair sur votre volonté de changement et d'amélioration.

Le département du Pas-de-Calais est préfigurateur des nouvelles règles de gestion, l'année 2019 sera donc très importante. En confiant votre mandat à des élus responsables, vous êtes assurés qu'ils siégeront aux réunions dans l'unique but de VOUS défendre, comme ils l'ont toujours fait !

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N°3 – AGENTS ADMINISTRATIFS

1	VERMELLE Florent	AAP1	EDR PAS DE CALAIS
2	BERNARD Catherine	AAP1	ST OMER SIP
3	LACRAMPE Marie-Natalia	AAP1	ARRAS PAIERIE
4	LEVEQUE Jean-Louis	AAP1	LILLERS T.AUCHEL
5	VINCENT Coralie	AAP2	EDR PAS DE CALAIS
6	LACOSTE Philippe	AAP2	BRUAY SIP-E
7	CLETON Sophie	AAP2	EDR PAS DE CALAIS
8	LARIVIERE Pauline	AAP2	BOULOGNE SIP

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N°2 – CONTRÔLEURS

1	KORKUT Justine	CP	BOULOGNE PERMANENTE FO-DGFIP
2	DIDAUX Laurence	CP	ARRAS T.MARQUION
3	LARDEMELLE Frédéric	CP	ARRAS PAIERIE
4	FARCY Jean Marie	CP	EDR PAS DE CALAIS
5	BAHIER Franck	C-1	CALAIS T.GUINES
6	FRANCESCHINI Céline	C-1	ARRAS DDFIP
7	BONET Sandrine	C-1	CALAIS T.CALAIS CH
8	PARADIUK Virginie	C-1	ARRAS DDFIP SPL
9	DELFOSSÉ Élodie	C-2	BOULOGNE SPF 2
10	DELATTAIGNANT Fabian	C-2	CALAIS PCR P
11	NEMRAOUI Naijema	C-2	LILLERS T.LILLERS
12	SALOME Alexandre	C-2	BETHUNE SPF 1

COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES LOCALES N°1 – INSPECTEURS

1	MILLOT Michaël	INSPECTEUR	BETHUNE PCE
2	CASTILLE Sabrina	INSPECTEUR	BETHUNE PCE
3	LEDOUX Gautier	INSPECTEUR	ARRAS DDFIP
4	WANIN Nicolas	INSPECTEUR	ARRAS T.VIMY
5	WILBAL Anne	INSPECTEUR	BOULOGNE SIE
6	LUCAND Philippe	INSPECTEUR	BOULOGNE BDV
7	HERMANT Christine	INSPECTEUR	ST OMER PCR P
8	REGNIER Jacques	INSPECTEUR	MONTREUIL HUISSIER

Je vote
TELEPHONE, TABLETTE, SMARTPHONE
DU 29 NOVEMBRE AU 6 DECEMBRE 2018



NOS DIFFÉRENCES 
FONT LA DIFFÉRENCE